

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 22 décembre 2017 relatif aux prix des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile

NOR : ECOC1729761A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'économie et des finances,
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 347-1,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les prix des prestations des services d'aide et d'accompagnement à domicile mentionnés à l'article L. 347-1 du code de l'action sociale et des familles ne peuvent augmenter de plus de 1,9 % en 2018 par rapport à l'année précédente.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 décembre 2017.

*Le ministre de l'économie
et des finances,*

Pour le ministre et par délégation :
*La directrice générale de la concurrence,
de la consommation et de la répression des fraudes,*
N. HOMOBONO

*La ministre des solidarités
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la cohésion sociale,
J.-P. VINQUANT